morges
VILLE DE MORGES

**PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

N° 39/10.18

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 3'450'000.00 POUR LE PROJET D'EXÉCUTION ET LA RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE L'ÉGLANTINE, LE GIRATOIRE DE WARNERY, LA SÉCURISATION ET L'ENTRETIEN DES ARBRES DU SECTEUR DE PRAIRIE NORD ET CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DE TIERS NON DÉDUITES

Infrastructures et gestion urbaine
Urbanisme, constructions et mobilité

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 octobre 2018
Première séance de commission : jeudi 11 octobre 2018 à 18 h 30, à la Salle Henri Perregaux, 1er étage de l'Hôtel-de-Ville

Détermination de la Commission des finances : Oui

TABLE DES MATIÈRES

1 OBJET DU PRÉAVIS 3

2 PRÉAMBULE 3
2.1 Historique 3
2.2 Contexte 3

3 ASPECTS TECHNIQUES 4
3.1 Chemin de la Mottaz et ses abords 4
3.2 Chemin de Tolochenaz 6
3.3 Giratoire sur le carrefour Henri-Monod et Henry-Warnery 6
3.4 Entretien et sécurisation des arbres et création d'un cheminent piétonnier sur le secteur Prairie nord 7

4 PLANNING GÉNÉRAL 8

5 ASPECTS FINANCIERS 8
5.1 Aspect financier des travaux 8
5.2 Subventions et participations de tiers 9
5.3 Prestations internes 9
5.4 Plan des investissements 9
5.5 Tableau financier 10

6 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

7 CONCLUSION 11

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Cette demande de crédit pour le projet d'exécution et de réalisation poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre la coordination de la phase d'exécution avec les promoteurs des équipements publics dans la parcelle de l'Églantine et dans le chemin de Tolochenaz.
- Anticiper la demande de subventions PALM pour le giratoire de Warnery, pour lequel la procédure d'obtention auprès de la Confédération est d'environ 6 mois.
- Sécuriser l'arborisation et créer un cheminement de mobilité douce sur la parcelle de Prairie-Nord.

2 PRÉAMBULE

Le plan partiel d'affectation Prairie-Nord/Églantine permettra l'accueil, sur la partie Églantine, de 700 à 900 habitants/emplois, et la réalisation sur la partie Prairie-Nord d'un programme d'utilité publique, d'installations sportives de plein air et d'un parc public.

Le développement du quartier Églantine implique pour sa desserte, la réalisation d'un giratoire à la place du carrefour Henri-Monod - Henry-Warnery pour lequel le permis de construire a été délivré par la Direction Générale de la Mobilité et des routes (DGMR) en date du 25 septembre 2017.

Le présent préavis porte sur une demande de crédit pour le projet d'exécution et la réalisation d'une partie des équipements communaux sur la parcelle de l'Églantine et son périmètre afin de coordonner les travaux avec ceux des promoteurs.

L'Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux Usées de la Région Morgienne (ERM) souhaite saisir l'opportunité de réalisation/renforcement des infrastructures communales pour développer son réseau de collecteurs intercommunaux.

2.1 Historique

Le PPA Prairie-Nord/Églantine a été adopté par le Conseil Communal dans sa séance du 1er mars 2017. Il est entré en vigueur le 25 septembre 2017.

Une première demande de crédit de CHF 891'000.00, préavis N° 24/6.17, concernant l'élaboration des projets d'aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du quartier de l'Églantine, ainsi que du parc public et des installations sportives de plein air a été accordée par le Conseil Communal le 6 septembre 2017.

Les mises à l'enquêtes du quartier de l'Églantine sont terminées et les oppositions en cours de traitement. Le début des travaux de réalisation est prévu pour le 1er trimestre 2019.

2.2 Contexte

Le giratoire de Warnery fait l'objet d'une mesure du PALM 2016. La demande de subvention fédérale ne peut être déposée que si le Conseil Communal a, au préalable, accordé le crédit pour sa réalisation. La procédure de demande de subvention est d'environ 6 mois et les travaux de réalisation ne peuvent pas commencer avant l'acceptation de celle-ci par la Confédération, sous peine de perdre le subventionnement pour les travaux déjà exécutés.

L'ERM souhaite profiter de la réalisation des équipements du secteur de l'Églantine pour construire un nouveau collecteur intercommunal. Les objectifs de ce collecteur sont de soulager celui existant dans le vallon de la Morges et diminuer les déversements d'eaux usées au bas de la commune de Chigny dans le milieu naturel qu'est la Morges.

Actuellement, l'ERM est en cours de discussion avec les Communes devant participer au financement de ce nouveau collecteur.

3 ASPECTS TECHNIQUES

3.1 Chemin de la Mottaz et ses abords

Ce chemin est bordé d'une magnifique allée d'arbres qui doit être conservée. Par conséquent, il n'est pas possible d'intervenir sur les infrastructures installée dans le chemin afin de préserver le système racinaire et une solution a été élaborée en partenariat avec les promoteurs de la parcelle privée de l'Églantine afin de construire les nouvelles conduites et canalisations dans leur parcelle, entre la coulée forestière et les futurs bâtiments. Une servitude pour le passage de ces infrastructures est déjà signée.

Les services suivants seront réalisés:

- Eau potable, pose d'une nouvelle conduite de diamètre 180 mm sur une longueur de 200 m et bouclage de celle-ci
- Gaz naturel, pose d'une nouvelle conduite de diamètre 180 mm sur une longueur de 200 m et bouclage de celle-ci
- Eaux claires, pose d'un nouveau collecteur de diamètre 600 mm sur une longueur de 200 m
- Eaux usées, pose d'un nouveau collecteur de diamètre 400 mm sur une longueur de 200 m

Actuellement, l'ERM fait transiter les eaux usées intercommunales en direction de la station d'épuration dans un collecteur situé dans le lit de la Morges. Ce collecteur est en sous-capacité et un nouveau collecteur ne pouvant être reconstruit dans le lit du cours d'eau, un nouveau tracé a été recherché. La variante retenue par l'ERM en accord avec les Services techniques de la Ville de Morges suit, depuis le bas de Chigny, le chemin de la Mottaz, le chemin de Tolochenaz, puis l'avenue de Warnery pour venir se connecter au réseau existant de l'ERM. Sept communes des hauts de Morges sont concernées par la réalisation de ce nouveau collecteur.

La réalisation de cet ouvrage est scindée en trois lots :

- Lot 1, depuis Chigny jusqu'à l'amont des réalisations de l'Églantine en travaux spéciaux, à savoir en forage dirigé, puis en fouille traditionnelle avec les différents services de la Commune.
- Lot 2, à l'intérieur de la parcelle de l'Églantine en fouille traditionnelle, en parallèle des réalisations de la Commune.
- Lot 3, chemin de Tolochenaz et avenue de Warnery, jusqu'au point de raccord avec son collecteur existant, en fouille traditionnelle en parallèle des réalisations de la Commune.

Pour permettre à l'ERM de préparer puis de déposer sa demande de crédit, nous proposons au Conseil Communal de prendre provisoirement à notre charge le coût de réalisation du lot 2, intégrant un collecteur de diamètre 400 mm sur une longueur de 200 m en lieu et place d'un diamètre de 250 mm qui aurait suffi au seul besoin du futur quartier, ceci sur une longueur d'environ 60 m. Le surcoût est estimé à CHF 120'000.00. Nous prévoyons d'entente avec l'ERM de signer une convention de reprise de ce collecteur une fois son crédit obtenu. Ce collecteur deviendrait ainsi un collecteur intercommunal.

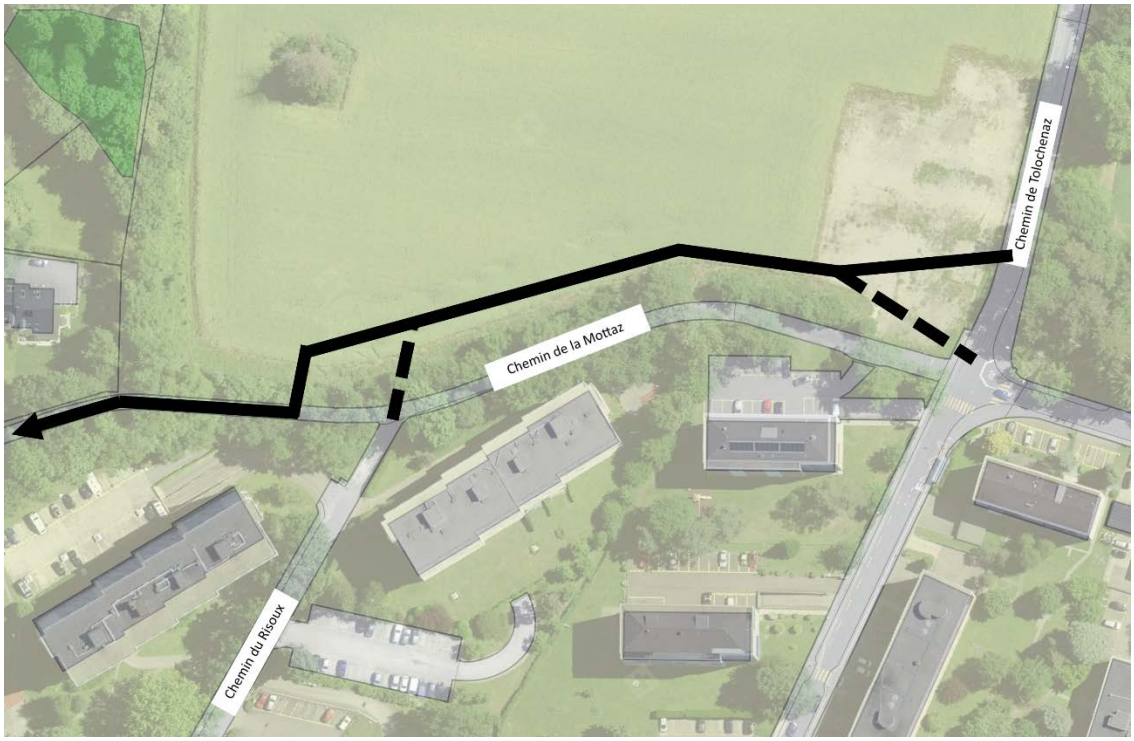

Tracé des conduites - Chemin de la Mottaz, secteur Églantine

Un bouclage des réseaux d'eau potable et de gaz naturel sera réalisé avec les conduites du chemin du Risoux. Depuis l'angle Nord-Ouest de la parcelle de l'Églantine, la fouille rejoindra le chemin de la Mottaz dès que l'arborisation n'est plus un obstacle à la pose de réseaux dans celui-ci. Les conduites d'eau potable et de gaz naturel seront remplacées jusqu'à la limite communale avec Chigny, sur une longueur de 300 m. Du fait de la faible largeur du chemin de la Mottaz, ces fouilles engendreront des altérations sur le tuyau d'eaux claires dont la pérennité ne pourra être assurée. Celui-ci sera donc également remplacé par un tuyau de diamètre 400 mm sur une longueur de 300 m. Ces travaux seront coordonnés avec le lot 1 de l'ERM.

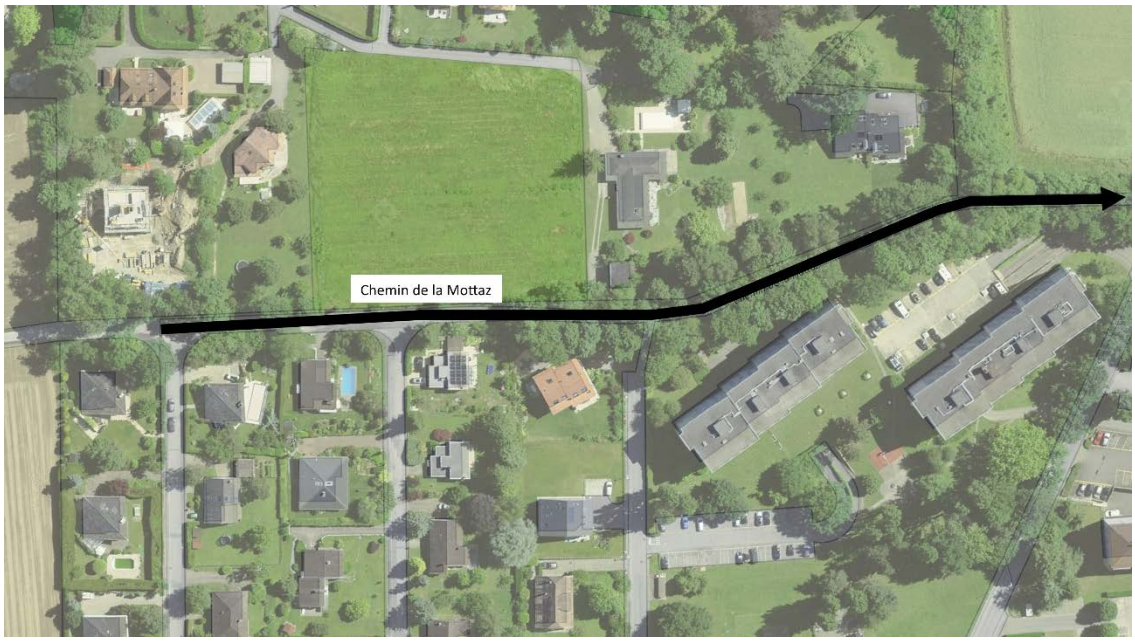

Tracé des conduites - Chemin de la Mottaz, entre la commune de Chigny et Églantine

3.2 Chemin de Tolochenaz

Le renforcement des réseaux des Services industriels est nécessaire pour pouvoir répondre à la demande en énergies du futur quartier.

La conduite actuelle d'eau potable sera remplacée par une nouvelle conduite de diamètre 315 mm sur une longueur de 140 m. Cette modification est notamment rendue nécessaire pour la défense incendie du futur parking souterrains de l'Églantine.

Concernant le gaz naturel, deux conduites de diamètres 180 mm seront posées sur une longueur de 140 m. La première conduite sera en moyenne pression et permettra le bouclage du réseau et la seconde sera en basse pression. À noter qu'un poste de détente sera installé et alimenté par la conduite moyenne pression.

3.3 Giratoire sur le carrefour Henri-Monod et Henry-Warnery

La réalisation de ce giratoire doit être coordonnée selon les exigences du PPA avec la réalisation du quartier de l'Églantine pour absorber les charges de trafic générées par le développement de celui-ci. Au vu des fortes charges de trafic sur l'avenue Monod, en respect de la législation, les eaux de routes devront être traitées avant rejet dans le milieu récepteur, en l'occurrence la Morges. Un système conforme aux exigences en vigueur sera réalisé dans le périmètre du giratoire pour permettre le traitement de ces eaux.

Le diamètre extérieur du giratoire sera de 28 m. Un nouveau trottoir d'un largeur de 2 m sera construit pour remplacer l'actuel trottoir de 1.5 m de large longeant la parcelle N° 828. Le trottoir au Nord du projet sera maintenu en l'état.

Une voie pour les cycles empruntant l'avenue de Warnery depuis le giratoire du Moulin leur sera dévolue. Le géométrie du giratoire ainsi que celle des îlots a été vérifiée par rapport aux bus articulés et aux transports exceptionnels.

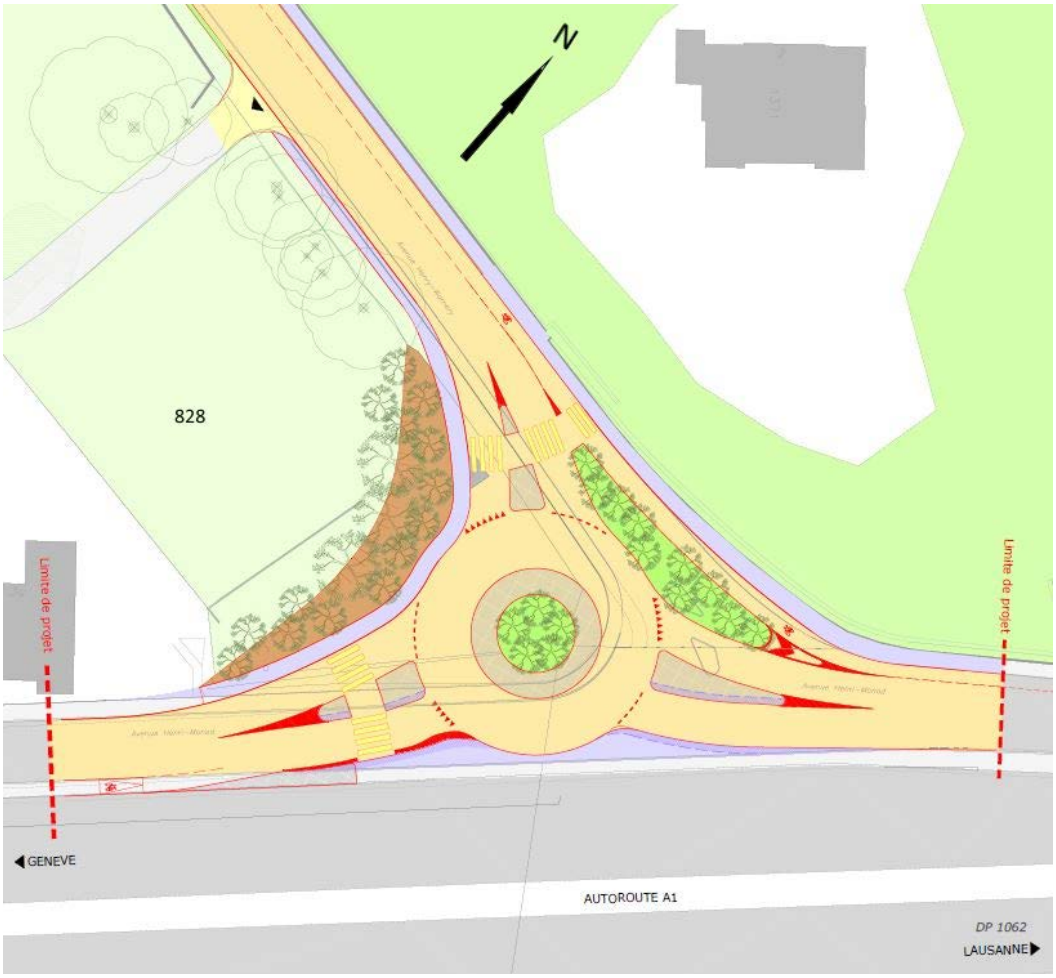

3.4 Entretien et sécurisation des arbres et création d'un cheminent piétonnier sur le secteur Prairie nord

Suite à l'entrée en vigueur du PPA Prairie-Nord/Églantine en septembre 2017, la Commune est devenue propriétaire de la parcelle N°4165 sur le site de Prairie-Nord. La partie Ouest de ce secteur est dévolue à la construction d'un établissement scolaire ainsi qu'à des bâtiments d'utilité publique. Le démarrage des travaux est prévu pour 2022. La partie Est du secteur est dévolue quant à elle à la création d'un parc public et à la réalisation d'équipements sportifs de plein air. L'allée cavalière centrale sera préservée et mise en valeur. En complément, un cheminement transversal permettant aux piétons de traverser d'Est en Ouest la parcelle de la Prairie-Nord sera réalisé, dans une première étape en grave, pour un montant de CHF 50'000.00. Afin de permettre à la population d'accéder rapidement à ce secteur, une sécurisation du lieu est nécessaire. La parcelle comprend plus de 50 arbres de taille respectable nécessitant une intervention car aucun entretien n'a été effectué ces dernières années par l'ancien propriétaire. Ils devront être nettoyés de leur bois mort et pour certains haubanés ou élagués. De plus, l'abattage de sept arbres est nécessaire car ceux-ci sont secs et/ou dépérissants et seront remplacés. Les coûts, pour l'ensemble de ces mesures, s'élèvent à CHF 100'000.00.

Prairie-Nord, cheminement transversal piétonnier

4 PLANNING GÉNÉRAL

Les premières réalisations sur l'Églantine sont prévues début 2019. La réalisation doit pouvoir se coordonner avec celle du quartier de l'Églantine, c'est pour cela que la demande de crédit comprend à la fois les honoraires d'ingénieurs pour mener le projet jusqu'à la mise en service des ouvrages en plus du crédit de réalisation de ces ouvrages.

5 ASPECTS FINANCIERS

5.1 Aspect financier des travaux

Travaux	Centre de charges	Chemin de la Mottaz	Chemin de Tolochenaz	Giratoire Monod/Warnery	Sécurisation arborisation Prairie-Nord	Total TTC
Route	430					**998'000.00**
Travaux de génie civil		83'000.00	-	865'000.00	50'000.00	
Eclairage et Fibre-optique	431					**201'000.00**
Travaux de génie civil		81'000.00	78'000.00	20'000.00	-	
Appareillage		-	-	22'000.00	-	
Espaces publics	440					**138'000.00**
Abattages et plantations compensatoires		-	-	38'000.00	100'000.00	
Signalisation	610					**40'000.00**
Marquages et signalisation		-	-	40'000.00	-	
Assainissement	460					**872'000.00**
Travaux de génie civil		333'000.00	-	529'000.00	-	
Curage et contrôle TV		5'000.00	-	5'000.00	-	
Eau potable	811					**424'000.00**
Travaux de génie civil		80'000.00	139'000.00	50'000.00	-	
Appareillages		81'000.00	59'000.00	15'000.00	-	
Gaz naturel	830					**339'000.00**
Travaux de génie civil		80'000.00	107'000.00	50'000.00	-	
Appareillages		60'000.00	24'000.00	18'000.00	-	
ERM - Collecteur EU	-					**120'000.00**
Travaux de génie civil		120'000.00	-	-	-	
Honoraires et prestations de service	Prorata					**206'000.00**
Direction générale du projet / assistance au maître de l'ouvrage		-	-	10'000.00	-	
Ingénieur civil		70'000.00	15'000.00	51'000.00	-	
Géotechnicien		15'000.00	-	10'000.00	-	
Géomètre		-	-	15'000.00	-	
Laboratoire routier		-	-	10'000.00	-	
Ingénieur en trafic		-	-	10'000.00	-	
Frais divers	Prorata					**20'000.00**
Assurances, expertises, publications, information		10'000.00	-	10'000.00	-	
Imprévus environ 3%	Prorata	29'000.00	13'000.00	45'000.00	5'000.00	**92'000.00**
TOTAL GENERAL TTC		**1'047'000.00**	**435'000.00**	**1'813'000.00**	**155'000.00**	**3'450'000.00**

5.2 Subventions et participations de tiers

À noter que le montant prévu selon l'article II de la convention relative à la répartition des frais d'équipement techniques signées le 20 février 2017 a déjà été perçu. Celui-ci, d'une somme de CHF 4'799'400.00, figure au fonds N° 9233.0011 "Fonds de réserve PPA Nord Églantine, frais d'équipement". Il est proposé de prélever sur ce fonds un montant de CHF 1'000'000.00 pour les frais d'équipement en lien avec la réalisation des bâtiments sur la parcelle de l'Églantine.

Les taxes usuelles de raccordement d'eau potable et celles de raccordement sur les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées ne font pas partie du montant conventionné ci-dessus et seront appliquées selon les règlements communaux.

La subvention de l'Établissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) pour la pose des conduites d'eau potable devrait s'élever à CHF 65'000.00.

Le futur giratoire de Warnery fait partie des mesures PALM 2016. Le pourcentage de subventionnement pour cet ouvrage est de 35 %, soit environ CHF 635'000.00.

5.3 Prestations internes

Les prestations fournies par le service Infrastructures et gestion urbaine sont les suivantes :

- Prestations de direction du projet, de représentation du maître de l'ouvrage, prestations d'étude et de surveillance des travaux pour l'appareillage des réseaux d'eau potable, de gaz naturel, d'électricité communale et de fibre optique : 500 heures.
- Main-d'œuvre pour la pose des appareillages eau potable et gaz naturel : 1'450 heures.

5.4 Plan des investissements

Dans le plan d'investissements, sous le N° 3074, il est prévu un montant de CHF 18'000'000.00 pour le secteur Morges-Ouest ; Prairie-Églantine : Accès routiers et équipements, parc public. Ce préavis est la première demande de moyens financiers qui sera suivie par d'autres en fonction de l'avancement des réalisations sur les parcelles.

5.5 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2018	2019	2020	2021	2022 et suivants
Dépenses	3'450'000		1'400'000	1'500'000	550'000	
Subventions, participations ou autres	700'000				700'000	
Utilisation fonds	1'000'000		1'000'000			
Total investissements	1'750'000	-	400'000	1'500'000	-150'000	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	20
Année début de l'amortissement	2019
Année bouclement du préavis	2022
Taux d'intérêt au 31.12.2017	1.87%

		2018	2019	2020	2021	2022 et suivants
Charge d'intérêts		-	33'870	33'870	33'870	33'870
Charge d'amortissement		-	122'500	122'500	122'500	122'500
Autres charges	***Chapitre***					
Recettes	***Chapitre***					
Total fonctionnement		-	156'370	156'370	156'370	156'370

Ventilation amortissements	**Durée**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022 et suivants**

Après le versement de la subvention, l'amortissement sera recalculé.

6 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'utilisation des matériaux extraits lors des fouilles pour le remblayage de celles-ci doit permettre d'éviter l'apport de matériaux nobles. La coordination avec la réalisation du quartier de l'Églantine permet de diminuer la circulation des camions de chantier.

La mise en valeur de l'allée cavalière et la création d'un cheminement d'Est en Ouest sur la parcelle de la Prairie-Nord améliorera la mobilité des piétons dans ce périmètre.

Les synergies qui seront mises en place, notamment lors de la phase de réalisation, avec les promoteurs du quartier de l'Églantine permettront des réaliser des économies d'échelle.

7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'450'000.00 pour l'étude et la réalisation des équipements de l'Églantine, le giratoire de Warnery, la sécurisation et l'entretien des arbres du secteur de Prairie-Nord et création d'un cheminement piétonnier, subventions et participations de tiers non déduites.
2. de dire que ce montant sera amorti par prélèvement de CHF 1'000'000.00 du fonds N° 9233.0011 "Fonds de réserve PPA Nord Églantine, frais d'équipement".
3. de dire que le solde de CHF 2'450'000.00, subventions non déduites, sera amorti, en règle générale en 20 ans, à raison de CHF 122'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 septembre 2018.

le syndic	le secrétaire
Vincent Jaques	Giancarlo Stella